

Décision n°2023_DEC_18

Décision du Président

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022_DEL_081 du 27 juin 2022 portant modification des délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Considérant l'intérêt de la Communauté de communes de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant la réalisation des travaux prescrits dans l'arrêté préfectoral ARS/DD74/PSP n°2022-03 pour la mise en place de barrières de protection pour le captage d'eau potable du Bioley sur la commune d'Etercy dans le cadre du plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de protection sur la RD 238 du captage d'eau potable du Bioley	28 910 €	Subvention Conseil Départemental	35%	10 118.50 €
		Bonification compétence	10%	2 891 €
		Autofinancement	55 %	15 900.50 €
TOTAL	28 910 €	TOTAL	100,00%	28 910 €

Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du

DECIDE

Article 1 :

De solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention d'un montant de 13 009.50 euros (treize mille neuf euros et 50 centimes) portant sur les travaux de mise en place d'une barrière de protection pour le captage d'eau potable du Bioley sur la commune d'Etercy : montant de la subvention correspondant à un taux de 45 % maximum de la dépense totale prévisionnelle d'investissement de 28 910 € HT ;

Article 2 :

De solliciter auprès du Conseil Départemental l'autorisation de notifier le marché auprès du titulaire qui aura été retenu et de démarrer par conséquent les travaux avant même d'avoir eu la connaissance des suites données à la demande de cette subvention ;

Article 3 :

D'imputer le montant affecté au projet dans la section d'investissement du budget principal au titre de l'exercice 2023.

Fait à Rumilly, le **21 JUIN 2023**

Le Président,

Christian HEISON / Le
Président



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du